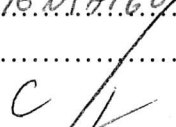


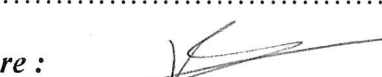
PÔLE D'ACTIVITES
de POINT DU JOUR

ETAT DES LIEUX - Avant travaux de construction


Acquéreur :

Société : S.C.I. S.G.I.
Représentant : M. JENNY
Adresse : Z.I. de Chassefereau
..... 85600 St GEORGES DE MONTAIGU
N° téléphone : 02 51 09 25 25
Signature : 

Maître d'oeuvre :

Représentant : S.L.C.S. 43 M. ABSON Régis
N° téléphone : 06 20 29 99 67
Date : 7.10.6.12.10 Signature : 

Représentant de la collectivité (service) :

Nom : G.VI.B.E.A.T. DEST
Prénom : Joubert
Date : 7.10.6.12.10 Signature : 



Observations :

La voirie devra être restituée en état après travaux. Aucun stockage de déblais ou de matériaux quelconques ne devra être effectué en dehors de votre propriété.
Toutes détériorations du domaine public devront être réparées. Les demandes de branchements EU et EP doivent être fournies à la direction de l'environnement de la communauté de communes « Terres de Montaigu » avant tout commencement de travaux. Les raccordements aux réseaux d'assainissement seront réalisés aux frais de la collectivité comme convenu dans le compromis de vente.

Ci-joint : photos de l'état actuel

Conformément au compromis de vente, l'acquéreur s'engage à verser le montant des frais annexes mentionné à la vente, suivant la délibération DO150-2009 du conseil communautaire.

Les frais comprennent les travaux d'un branchement d'eaux usées, d'un branchement d'eaux pluviales et les frais de géomètres.

- | | | |
|-------------------------------------|--|--------------|
| <input type="checkbox"/> | Surface de terrain inférieure ou égale à 5 000 m ² : | 4 500 € H.T. |
| <input type="checkbox"/> | Surface de terrain comprise entre 5 001 et 10 000 m ² : | 6 000 € H.T. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Surface de terrain supérieure à 10 000 m ² : | 7 000 € H.T. |